Chronique Régionale
Samedi 19 Juillet 1903

LIGUE DU NORD
contre la Tuberculose

Rapport lu par le Secrétaire général à l'Assemblée générale de l'Œuvre du 12 mai 1903

Messieurs,

Voilà trois ans que, justement émus par les ravages aussi cruels que coûteux faits dans le Nord par la Tuberculose, vous avez voulu de fonder entre vous une Association de bienfaisance sous le nom de *Ligue du Nord contre la Tuberculose*. Au début l'enthousiasme fut grand, les plus hautes sympathies jaillirent de toutes parts en faveur de la charité de tous nos compatriotes, et nous avions le droit d'espérer que bientôt, nous aurions la joie immédiate à l'inauguration du premier sanatorium pour les tuberculeux. Aussi quand nous élaborâmes nos Statuts, nous vîmes immédiatement très grand et nous fîmes le projet non seulement de construire un Sanatorium, qui restait notre premier but à atteindre, mais encore de fonder, en diverses villes du notre département, des dispensaires urbains, destinés surtout à la prophylaxie antituberculeuse, de créer une caisse de secours en faveur des familles des tuberculeux « sanatoriés », d'aider à la construction de petites habitations à bon marché, de la malladie, très avancée, est devenue incurable; enfin nous avions même espéré pouvoir, plus tard, créer des bourses d'études pour de jeunes savants s'attachant à cette question si passionnante de la tuberculose.

Comme vous le voyez, l'œuvre à accomplir était immense, mais elle nous semblait n'effrayer pas vos bonnes volontés; vous vous disiez, à juste titre, qu'à l'énormité du mal devait correspondre l'énormité de l'effort, et c'est avec courage et espoir que la campagne fut entreprise.

Résultat insuffisant

Vous le savez, Messieurs, nous avons fait appel à la charité privée et à la générosité publique dans les premiers temps que, grâce à elle, notre caisse serait vite remplie. Il ne pouvait nous venir à l'esprit qu'on refusât de s'intéresser à une œuvre de solidarité sociale d'une aussi haute portée; le malheur de ces pauvres ouvriers décimés par le fléau devait susciter tous les dévouements et, hélas! l'élan n'a pas été aussi très vite même. Très rapidement nous souscriptions s'accroissent; nous atteignîmes bien vite cent mille francs, puis les listes s'allongèrent difficilement, et en fin de compte, dans un assez beau département, où tant d'infortunes sont côtoyées par tant de richesses, nous ne pûmes arriver qu'aux chiffre de cent quarante-et-un mille francs. C'était une somme par trop minime, non seulement pour mener à bien l'œuvre que nous avions cru devoir d'accomplir, mais même pour en réaliser une petite partie, à savoir la construction du sanatorium, en faveur duquel nous faisions d'abord appel à nos compatriotes.

L'intervention du département

C'est alors que notre Conseil d'Administration, auquel, par l'article VII des statuts, vous avez donné pleins pouvoirs, songea à s'adresser au Conseil Général du Nord. Nous avons trouvé pour nous soutenir auprès de cette Assemblée l'appui le plus précieux et le plus devoué de M. le Préfet du Nord; M. Vincent se donna, avec tout son cœur, à notre œuvre, et l'on peut bien que c'est grâce à lui qu'à la session du mois d'août 1901 nous obtînmes un vote du Conseil Général accordant le maximum des secours que nous venions lui offrir, sous la condition qu'il prendrait à sa charge l'édification et l'entretien d'un sanatorium populaire d'un moins cent lits. Nous en avons gardé de vive Messieurs, adresser ici à M. le Préfet l'expression de notre bien vive gratitude.

Une lotorie

Nous sentîmes ou considérer notre rôle comme terminé et de rétablir la situation désespérée du Nord le sein et la charge de faire construire le Sana'orium et de le faire fonctionner. Mais, en raison même de la sympathie que le Conseil général avait manifestée envers notre Ligue nous avons cru que notre devoir nous commandait de faire tous nos efforts pour alléger les sacrifices financiers qu'il avait si généreusement assumés.

Le paragraphe 5 de l'article X de nos Statuts nous permettait de nous créer des ressources exceptionnelles, et nous pûmes nous demander au Gouvernement l'autorisation d'émettre une loterie de trois millions de francs. Au mois de juin 1902, nous demandâmes à MM. les députés du Nord de vouloir bien déposer sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à demander au Gouvernement de nous accorder cette loterie. Grâce au dévouement de tous nos députés sans aucune exception, grâce, tout particulièrement à M. Boracq, qui voulut bien se faire notre avocat à la Chambre et auprès du Gouvernement, le projet de résolution fut voté en octobre dernier et M. le Ministre de l'Intérieur nous a accordé, par arrêté du 12 mars 1903, l'autorisation de faire une loterie de trois millions de francs.

Nous espérons donc trouver par ce moyen exceptionnel les fonds qui nous sont nécessaires pour construire notre sanatorium populaire et pour installer dans quelques villes du Nord des dispensaires antituberculeux. Aussi M. le Préfet, à la dernière session d'avril du Conseil général du Nord, a-t-il annoncé à cette assemblée qu'elle n'aurait pas à se préoccuper de la construction de notre Sanatorium populaire, et qu'on lui demanderait seulement, ultérieurement, de pourvoir en partie à son entretien.

Grâce aux fonds que nous recueillirons par la loterie, le premier Sanatorium du Nord sera sous construit.

La construction du Sana'orium

Vous allez tout à l'heure, Messieurs, nommer votre Conseil d'administration. Nous vous demanderons ensuite de vouloir bien nommer une Commission exécutive, prise dans le sein de ce Conseil, qui sera chargée, avec vos pleins pouvoirs, de s'occuper : 1° parallèlement avec M. le docteur Calmette, de la loterie en cours; 2° de l'édification de notre Sanatorium populaire d'un moins cent lits; 3° de l'installation la plus grand nombre possible de dispensaires dans les différents centres ouvriers du Nord.

Vous savez, Messieurs, combien actuellement la concurrence est grande entre les diverses loteries en cours. M. le docteur Calmette, avec vous dévouement si bien connu, vient de prendre, à bon, le rôle vous accepter d'être le Directeur responsable de notre loterie; il a assumé cette lourde charge; mais il n'est que justice que la Commission exécutive, que vous devrez vous donc de nommer, lui viennent en aide, s'efforce de lui alléger le plus possible sa charge, et d'aura part lui apporte des ressources, tout pour que notre présence de la loterie se maximum d'argent possible.

Cette Commission exécutive sera également pour rôle de choisir et d'acheter le terrain le plus propice pour l'édification de notre Sanatorium populaire. Elle aura faire au choix au mieux des intérêts de notre Département et de son futur Sanatorium populaire, en s'entendant sur le lieu autorité et sur les conseils amiaux de M. le Préfet du Nord qui nous a été si utile en tant de circonstances.

Une fois le terrain acheté, les plans et devis bien discutés et établis, c'est alors que la surveillance et la direction de notre Commission exécutive seront nécessaires, nous vous donnons de plaisir le contrôle de notre Sanatorium.

A cette construction se doit pas se borner la tâche de la Commission exécutive. D'après nos projets, dès que le permettront les conditions pécuniaires, nous devrons installer le plus grand nombre possible de dispensaires antituberculeux dans les centres ouvriers du Nord. Ces dispensaires sont de toute nécessité, et il n'y a qu'à voir les beaux résultats obtenus par notre poliquée, rue Jeanne d'Arc, à Lille, pour être persuadé de leur efficacité. Un serviteur, vous le savez, en triage des tuberculeux à envoyer au Sanatorium, à dépister la maladie à son début, à soulager le malade en attendant son admission au Sanatorium, à faire son éducation hygiénique, à désinfecter les lieux et les linges souillés par les crachats. Nous avons pouvoir compter pour assurer le fonctionnement de ces institutions d'assistance sur le dévouement du corps médical de toutes nos villes du Nord; c'est à vous, Messieurs, à vous aussi, de vous de continuer la lutte, dans leurs villes, avec l'aide des municipalités.

Telle est l'œuvre que devra accomplir votre Commission exécutive. Il lui faudra pour cela des fonds considérables. Nous aurons le rapport de notre loterie, et nous nous efforcerons de le rendre le plus fructueux possible, mais que la concurrence crée beaucoup de difficultés et nécessite de gros frais! Nous avons aussi le moyen des souscriptions recueillies. Certes, cet appel de nos compatriotes, nous le faisons en engageant qu'en vue d'assurer, *par la charité privée* seule, la construction d'un Sanatorium. Or, cette charité a pas donné ce que nous étions en droit d'espérer.

Il est donc légitime que ceux qui avaient pris ces engagements tout conditionnels reprennent leur liberté. Ceux qui ont déjà versé, nous, *qu'ils en expriment le désir*, ils peuvent rentrer en possession de leurs fonds. A ceux qui n'avaient pas encore versé leur dire nous offrons de considérer leur souscription comme n'ayant pas encore été effectuée à moins qu'ils ne désirent la maintenir, en la destinant au développement du Sanatorium et à la création des œuvres diverses destinées à le compléter. Nous leur disons cela, tout en conservant l'espoir qu'ils voudront bien nous laisser leur argent. Qu'ils n'oublient pas, en effet, que le fléau étend partout ses ravages, que l'effort à accomplir sera encore considérable même après l'édification de notre Sanatorium et que, par conséquent, nous aurons besoin, pour réaliser le but que nous voulons tous poursuivre, de ressources beaucoup plus considérables que celles dont nous pouvons actuellement disposer.

Délibération prise à la suite de la lecture et de la discussion de ce rapport

La Ligue du Nord contre la tuberculose, réunie en Assemblée générale le 19 mai 1903, sous la présidence de M. Vincent, préfet du Nord, approuve le rapport de son Secrétaire général et décide que sa publication *in extenso* en sera demandée à la Presse.

Elle remercie vivement tous ceux qui ont bien voulu souscrire en sa faveur ou sui prêmetire des souscriptions. Certains de ses souscripteurs n'ayant pas entendu s'engager qu'en vue d'assurer par la charité privée seule, la construction d'un Sanatorium, et, vu l'insuffisance des souscriptions, la Ligue du Nord contre la tuberculose qui demandé à son loterie les sommes nécessaires pour atteindre son but, ladite Ligue rend leur liberté à ces souscripteurs qui leur ont engagements tout conditionnels, soit pour retirer leurs dons, s'ils en expriment le désir, soit pour ne pas verser les sommes souscrites, tout en leur faisant remarquer que l'œuvre à accomplir sera encore considérable même après l'édification du premier Sanatorium et nécessitera beaucoup d'argent.

Les souscripteurs qui désireraient rentrer en possession de leurs fonds sont priés d'en informer, par lettre, le secrétaire-général (153, boulevard de la Liberté, à Lille), qui les fera remboursser par l'intermédiaire du trésorier. Les souscriptions dont le retrait n'aura pas été demandé dans un délai de trois mois à partir de ce jour resteront acquises à l'œuvre.

La Ligue du Nord contre la Tuberculose remercie reconnaissante à Messieurs les souscripteurs n'ayant pas encore versé et désirant maintenir leur souscription ait en opérer rapidement le plus tôt possible entre les mains du trésorier de l'œuvre. M. le Trésorier-Payeur-Général du Nord, rue d'Anjou, à Lille.

Cette délibération prise, l'Assemblée Générale a procédé au renouvellement pour trois ans, de son Conseil d'Administration. Ont été élus:

Présidents d'honneur. — 1° M. le Préfet du Nord; 2° M. le Commandant de Corps d'armée; 3° M. le Recteur de l'Académie de Lille; 4° M. le Président du Conseil général du Nord; 5° M. Boracq, député du Nord; 6° M. Vincent, Préfet.

Président : M. le docteur Barrois, député.

Vice-présidents : M. Maxime Lecomte, sénateur; M. Pichon, député; M. G. Vanauwenberghe, de St-Pol-sur-Mer; M. le docteur Calmette; M. le docteur Combemale; M. le docteur Durel.

Secrétaire général : M. le docteur Annet.

Secrétaire général adjoint. — M. le docteur Lemière.

Trésorier. — M. le trésorier payeur général du Nord.

Membres. — MM. Trystram, sénateur; Dumetie, député; Delhaye, député; Dron, député; Stocler, ingénieur en chef; Bonnerie, directeur de l'enseignement primaire; le président du Conseil d'administration de la Caisse des Retraites de l'or du Nord; le docteur Léon Petit, secrétaire général de l'Œuvre d'Ormesson; Ledieu-Duquin, conseil de Roubaix.

Enfin l'assemblée générale a nommé une commission exécutive avec pleins pouvoirs, chargée de seconder M. le docteur Calmette dans l'émission de la loterie, de choisir le terrain propice pour le futur Sanatorium, de faire établir les plans et devis, d'en diriger et surveiller la construction, d'installer dans les centres ouvriers du département le plus grand nombre possible de dispensaires antituberculeux de modèle du dispensaire Emile Roux, de Lille.

Ont été élus membres de cette commission : MM. le Préfet du Nord; le docteur Calmette; G. Vanauwenberghe; le docteur Annet; le docteur Durel; le docteur Léon Petit.

La Catastrophe d'Arleux

Une pétition. — M. André Le Gay, conseiller général du canton d'Arleux vient de prendre l'initiative de faire une pétition pour demander au Président de la République la grâce de l'aiguiseur Moreau frappé à la suite de la catastrophe d'Arleux. Cette pétition qui est partie depuis quelques jours porte les signatures de MM. Dransart, maire d'Arleux, Champion, adjoint et celles de tous les conseillers municipaux.

La Compagnie du Nord a donné un congé renouvelable, à solde entière à Moreau afin de concentrer à cette époque, et ses 23 années de service pour qu'il puisse obtenir sa pension de retraite.

Conseil d'État

La Banque Centrale de Manbeuge avait adressé au Conseil d'Et'at une requête contre un arrêté en date du 1 juin 1902, par lequel le conseil de préfecture du département du Nord a rejeté ses demandes en décharge ou réduction de la contribution des patentes à laquelle elle a été imposée pour l'année 1900, sur le rôle de la commune de Quesnoy.

L'arrêté en question vient d'être annulé par le Conseil d'Etat, qui a accordé la décharge demandée.

VIOLENT ORAGE
sur Avesnes et la région

Un très violent orage a éclaté hier lundi, vers trois heures et demie, sur Avesnes et la région. L'eau et la grêle sont abondamment tombées, occasionnant d'importants dégâts dans les jardins et sur les arbres fruitiers.

Déjà, il y a deux jours, la grêle avait ravagé partie des communes de Fesumont-Wandrechine, Sémeries et Feloinfes.

L'orage d'hier a causé des dégâts et les a malheureusement tout dangereux.

Les Fêtes de Roubaix

DEUXIÈME JOURNÉE

Les géants — Pose de la première pierre du nouvel Hôpital — Réception de la Reine des Reines — Banquet officiel

Ainsi que nous l'avions annoncé, les géants du Nord, sortis hier matin de leur garage du quartier de Roubaix, ont fait dès dix heures leur promenade en ville.

Le journée d'hier, par les géants, est le le triomphe de M. Adjoint Lefebvre, leur maître, Roubaix, l'organisateur de leurs pérégrinations dans la ville.

A onze heures, au milieu d'une quadruple haie de curieux, les géants, venant se masser sur la Grande Place noire de monde et saluer à maintes reprises qui les attendait perron de l'Hôtel-de-Ville.

Voici d'abord le célèbre Gayant, sa dame et leur famille : Jacquet, Filion et le toujours choyé Binbin. Ces grandeurs font des grâces et saluent à la grande joie du public.

Puis arrive le coquet char de Martin et Martine, de Cambrai. Nouveaux applaudissements qui se prolongent s'adressant bientôt à Jean de Calais, à ses dames, Isabelle de Portugal, Gargantua, de Bailleul et sa suite de marmitons, tous fort délices des spectateurs.

Le cortège s'ébranle, Jean de l'Phimet et Jeanne Malliotte ont aussi un énorme succès.

Roubaix, de Dunkerque, en impose par son air terrible, et tout le monde admire et applaudit le char Dunkerquoise et ses marins. Le char de Lille, lequel porte le sous-géant de Wattrelos, âgé de 18 ans, haut de un mètre, qui représente Napoléon Ier. Beau char qui mérite des félicitations.

L'inspection terminée, les géants se dirigent dans les divers quartiers de la ville.

Pose de la première pierre

A trois heures, tous les personnages officiels se sont réunis à l'Hôtel de Ville, pour se rendre en voitures au terrain de Maubeuge, où doit s'élever le nouvel hôpital.

M. Vincent, préfet du Nord, appelé d'urgence à Dunkerque s'est fait excuser, il est suppléé par M. Aubanel, secrétaire-général de la Préfecture.

A 3 h. 1/2, vingt-cinq voitures ont amené tous les invités officiels à la toute élevée sur l'emplacement que doit occuper le nouvel hôpital.

A l'endroit qui sera plus tard l'entrée principale de l'hôpital, M. Lefebvre, l'administrateur, tranchée est creusée près d'un bloc de pierre de Soignies.

Au moment de la pose sont présents sous la tente suivante :

MM. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture —Général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée — Général Solard, gouverneur de Lille — Général Loyer, commandant de la subdivision de Lille — Grand, vice-président du Conseil de Préfecture — Poulé, sénateur — Boutry, Dron, députés — Scalfort, président du Conseil général — Davaine, Dehau, conseillers généraux — Ledoux, vice-président du Conseil d'arrondissement — Hoschcouck, Duthoit, conseillers généraux — Lecomte, Lecomte et Cordier, adjoints au maire de Tourcoing.

MM. Lepiat, maire de Wattrelos — Le maire de Lys — Bertin, maire de Deûlémont — Le maire de Calais — Glorieux, vice-consul de Danemark et Prouvost, vice-consul d'Espagne — Tainturier, procureur de la République — Stocler, ingénieur en chef, Ponts et Chaussées — Bonnerie, ingénieur de l'enseignement — Wuillaume, directeur de l'enseignement — Hébert, directeur des postes et télégraphes — Bourbon, inspecteur primaire — Marion, commissaire central — Lobas, capitaine de gendarmerie — Carbonnelle, bourgmestre de Tourcoing.

Le préfet, tandis que la Grande Harmonie achève de jouer, M. Aubanel, secrétaire-général de la Préfecture, prononce le discours suivant :

Discours prononcé par M. Aubanel au nom du Préfet

S'il est une cérémonie d'où la banalité des harangues officielles doit être bannie, c'est celle où ceux-ci sont plus nombreux et où ceux-ci ne peuvent se dire que les sentiments de se donner sans libre expansion, c'est assurément celle qui nous réunit en ce moment sur le terrain de la bienfaisance et de la solidarité sociale.

Aussi bien, dans les incessantes préoccupations des fonctions administratives, où je suis, avec sans aucun réconfortant et doux, cette journée qui me rappelle le jour de l'inauguration d'une grande œuvre philanthropique et de décorer à ses promoteurs un tribut d'éloges mérité.

Il y a 3 ans exactement, M. le Président de la République, dans son discours d'ouverture du Congrès international de la tuberculose, a tracé, dans d'une rare éloquence, les progrès réalisés par la science étiologique, dans la voie de la bonté, de la justice et du bien.

« Le Temps, le plus clairvoyant, le plus dévoué, a trouvé, nous pouvons nous en rendre compte, le moyen de nous rendre le plus précieux, le moindre résultat de ce grand concours de bonnes volontés. Cette constatation, que, malgré les rudes combats que se livrent les peuples sur le terrain de la lutte commercial, économique, ils ne cessent de mettre au premier rang de leurs préoccupations de soulager les souffrances, d'organiser l'assistance, de répandre l'enseignement, de moraliser le travail, de l'assurer des conditions de vie meilleures.

Dans ces programme, si noblement évoqué, des œuvres qui méritent l'attention des peuples, notre pays, Messieurs, tient une place honorable. Je puis claiment comme en hommages à la vertu — a déjà largement payé ses inspirations.

La législation du vieux régime dans ses dernières années fut sévère de dispositions, dérivant, toutes, du souci de protéger la personnalité humaine contre ses risques de la maladie, les atteintes de l'infortune, et de favoriser son émancipation en vivifiant les initiatives et les énergies individuelles.

Les lois de protection de l'enfance, d'enseignement public, de réglementation du travail, s'inspirent des préoccupations de l'assistance, de l'hygiène publique et de moralité, de prévoyance et d'épargne, sont autant de digues mis par le pays à la disposition de ses enfants, pour les aider au développement de leur personnalité et la prémunir contre les causes de déchéance morale et physique.

Je ne puis, en ce moment, m'empêcher de rappeler la prochaine discussion des projets de loi sur les retraites ouvrières et sur l'assistance aux vieillards complètement inaptes au travail, et, par le fait, apportant un travailleur aux jeunes gens, et, par le fait, aux vieilles gens.

Le Sénat a voté ces lois, et, en ce moment, elles sont à la Chambre des Députés, et, en ce moment, elles sont à la Chambre des Députés, et, en ce moment, elles sont à la Chambre des Députés